



MASTER

Deuxième année

Mention Droit public

Spécialité :

**Droit des collectivités territoriales
et des entreprises culturelles**

(DCTEC)

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le Master est organisé sur la base de 4 semestres après la licence. En M1, deux parcours sont proposés : un parcours « droit public et science politique » (à Reims) et un parcours « administration publique » (à Troyes). En M2, les cours ont lieu de septembre à mars (possibilité d'étalement sur deux ans pour les salariés), à raison de trois jours par semaine : lundi, mardi et vendredi pour un total de 260h CM + 48 h TD par groupe. Stage de trois mois obligatoire sauf pour les professionnels et soutenance d'un mémoire de recherche.

RÉGIME DES EXAMENS

Chaque séminaire fait l'objet d'une évaluation correspondant à des crédits ECTS (European Credit Transfer System).

Rapport de stage ou exposé-discussion pour les professionnels en juin ou en septembre.

Soutenance d'un mémoire en juin ou en septembre.

STAGE

3 mois, dans un service juridique ou au sein d'une structure culturelle. Les candidats professionnels en sont dispensés et présentent, en juin ou en septembre, un exposé-discussion (fondé sur leur expérience professionnelle). Le stage peut avoir lieu 2 jours par semaine durant l'année universitaire ou être organisé en continu à partir de avril. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport.

MÉMOIRE DE RECHERCHE sous la direction d'un enseignant du M2

Les enseignants sont universitaires ou/et professionnels. Des conférences ont également lieu.

LOCALISATION

UFR de Droit et de Science Politique
Centre de Recherche Droit et Territoire (CRDT)
Secrétariat du M2 DCTEC (bureau R 402 – 2^{ème} étage du bâtiment Recherche)
57, rue Pierre Taittinger – B. P. 30 – 51571 Reims Cedex
☎ : 03.26.91.38.38 – ✉ : m2dctec@univ-reims.fr
<http://crdt.univ-reims.fr>

RESPONSABLE

M. Olivier DUPÉRON, Maître de conférences en Droit public – HDR
Directeur adjoint du Centre de Recherche Droit et Territoire (CRDT - EA 3312)

CONDITIONS D'ACCÈS

Ce Master 2, à finalité professionnelle ou de recherche, est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 en droit (public ou privé) en priorité ; en sciences économiques, sociales et gestion, en lettres et sciences humaines sur dossier et selon la motivation ; ainsi qu'aux professionnels justifiant d'années de pratique dans le domaine. Ces derniers seront sélectionnés sur dossier de validation des acquis professionnels. 20 à 25 places.

Les dossiers de candidature sont à retourner au plus tard le 16 juin en vue de la sélection principale, ou avant le 1^{er} septembre pour une éventuelle sélection complémentaire.

Le dossier de candidature est à retirer sur place ou par courrier (joindre une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur) à l'adresse ci-dessus ou sur notre site internet, à partir de mi-mars (<http://crdt.univ-reims.fr>).

PROGRAMME

3 ^e semestre : 10 matières	Nbre heures		Coef.	ECTS
	CM	TD		
<i>UE 11</i>				
. Droit de la décentralisation approfondi : sources et évolutions	20h		30	3
. Droit des collectivités territoriales approfondi : statuts et compétences	20h		30	3
<i>UE 12</i>				
. Droit budgétaire et économie financière	20h		30	3
. Droit des services publics locaux	20h		30	3
. Aménagement du territoire et développement durable	20h		30	3
<i>UE 13</i>				
<u>Groupe 1 : Administration territoriale et développement local (ATDL)</u>				
. Les collectivités territoriales en Europe	20h		30	3
. Droit et organisation de l'État territorial	20h		30	3
<u>Groupe 2 : Décentralisation et administration des entreprises culturelles (DAEC)</u>				
. Administration des entreprises culturelles	20h		30	3
. Politiques publiques de la culture	20h		30	3
<i>UE 14</i>				
. Anglais		15h	30	3
. Méthodologie du mémoire et de projet		5h	10	1
<i>UE 15</i>				
. Études de cas et montages de projets culturels		2x20h	50	5
4^e semestre : 7 ou 8 matières + stage + mémoire				
<i>UE16</i>				
. Droit de la fonction publique territoriale	20h		30	3
. Contentieux administratif appliqué aux collectivités terr.	20h		30	3
<i>UE17</i>				
. Droit budgétaire et économie financière	20h		30	3
. Urbanisme et planification territoriale	20h		30	3
<i>UE 18</i>				
<u>Groupe 1 : Administration territoriale et développement local (ATDL)</u>				
. Collectivités territoriales et Droit de l'Union européenne	20h		20	2
. Histoire de l'administration locale	20h		20	2
<u>Groupe 2 : Décentralisation et administration des entreprises culturelles (DAEC)</u>				
. Décentralisation et action culturelle	10h		10	1
. Politiques culturelles en Europe	10h		10	1
. Droit du patrimoine et projets urbains	20h		20	2
<i>UE 19</i>				
. Études de cas		2x8h	10	1
. Stage de 3 mois donnant lieu à un rapport			30	3
. Mémoire de fin d'études			100	10

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le diplôme vise à former les futurs cadres des collectivités territoriales, de l'État, de leurs établissements publics et des organismes qui leur sont associés ou qui travaillent en partenariat avec ceux-ci. Il apporte une connaissance approfondie du droit des collectivités territoriales et de leur environnement juridique.

L'enseignement et les thèmes de recherche portent sur les points suivants :

- ◆ L'organisation générale des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et leur régime juridique ;
- ◆ La répartition des compétences entre les différents niveaux de l'administration publique ;
- ◆ Les politiques publiques culturelles ;
- ◆ L'évaluation des politiques publiques locales (fiscales, urbanistiques...).

DÉBOUCHÉS GÉNÉRAUX

Les futurs cadres sont à même de travailler dans des services généraux, juridiques, financiers, culturels, d'urbanisme ou d'aménagement, des services publics locaux ou tout organisme relevant ou partenaire des collectivités publiques, pour des fonctions de direction, de conception, d'encadrement, d'organisation, d'études, de développement et de mise en œuvre de politiques publiques et de décisions réglementaires.

- Fonction publique d'État et fonction publique territoriale
- Cadre dans les entreprises publiques locales
- Développeur territorial, attaché territorial
- Cadre dans les organismes privés ou parapublics en relation avec les collectivités territoriales ou l'État notamment en matière de développement local
- Chargé de mission dans des communes, intercommunalités, départements, régions

Les étudiants qui choisissent les matières du Groupe 1 sur l'administration territoriale et le développement local acquièrent des compétences complémentaires sur l'organisation de l'État et le contexte européen.

Exemples de postes occupés par d'anciens diplômés :

Directeur général adjoint en collectivité, attaché territorial en collectivité, assistant de cabinet en collectivité, assistant chef de pôle personnes âgées en CCAS, chargé de mission enfance, jeunesse et services à la population, attaché territorial, chargé des marchés publics, greffier, assistant auprès d'un élu local ou national, inspecteur du travail...

Pour les étudiants de la filière culturelle :

OBJECTIFS PARTICULIERS

Elle apporte une connaissance spécialisée du droit et des politiques de la culture, en France et en Europe, ainsi que de l'administration des entreprises culturelles en lien avec les collectivités publiques.

DÉBOUCHÉS SPÉCIFIQUES

Les futurs cadres sont à même de travailler dans des collectivités ou des organismes liés à celles-ci pour des fonctions de direction, de conception, d'encadrement, d'organisation, d'études, de développement et de mise en œuvre d'actions concernant prioritairement le secteur culturel mais aussi d'autres comme le tourisme, la communication...

Exemples de postes occupés par d'anciens étudiants :

Attaché ou directeur dans un service culturel de collectivité territoriale, administrateur d'association de promotion musicale, chargé des relations publiques pour un théâtre, chargé de mission dans une association culturelle, médiateur culturel dans un musée ou un monument, chargé de production dans le spectacle vivant, chargé de l'organisation d'un festival...